

Le président: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Bawden: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je voudrais demander au ministre d'expliquer un peu ce qu'il vient de nous lire.

M. Cullen: En réponse au député de Calgary-Sud, j'aimerais signaler que cet amendement a été déposé le 10 février et concerne les frais de prospection et d'exploitation au Canada. L'amendement a) est un amendement technique à la ligne 6 de la page 68 où l'on supprime la mention du paragraphe 66.2 qui avait été incluse par erreur. On ne fait que supprimer la mention de ce paragraphe. L'amendement b), qui consiste à ajouter les mots «par cet autre contribuable» à la ligne 35 de la page 73, ne vise qu'à rendre le texte plus clair.

L'amendement c) vise à ajouter les mots «ou avant» à la ligne 3 de la page 74 puisque le calcul des frais cumulatifs de prospection au Canada se fait à un moment précis et que tous les montants payés par le contribuable doivent être déterminés avant cette date. L'amendement d) vise à ajouter les mots «ou avant» aux lignes 27 et 28 de la page 74 puisque le calcul des frais cumulatifs d'exploration au Canada se fait à un moment précis et que tous les montants reçus par le contribuable doivent être déterminés avant cette date. L'amendement e) à la ligne 3, page 75 fait correspondre la version française à la version anglaise.

L'amendement f), aux lignes 12 et 13 de la page 76 fait correspondre la version française à la version anglaise. L'amendement g) est un amendement technique apporté aux lignes 33 à 52, page 78, afin de préciser que les dépenses déductibles doivent être engagées au Canada. L'amendement h) est un amendement technique apporté à la ligne 35 de la page 80 qui ajoute les mots «par cet autre contribuable» pour rendre le texte plus clair. L'amendement i), à la ligne 38 de la page 80, rectifie une erreur. Le mot «et» avait auparavant été omis par erreur. L'amendement j) à la ligne 2 de la page 81 ne fait que rectifier des références incorrectes.

L'amendement k) est un amendement technique apporté à la ligne 38, page 81, pour préciser que les montants en cause doivent être payés après ou avant le 6 mai 1974: il faut ajouter les mots «ou avant» parce que le calcul des frais cumulatifs de prospection au Canada se fait à un moment précis. Pour ce qui est du paragraphe (1), l'amendement vise à remplacer les lignes 4 à 7, à la page 82. Dans l'anglais ou supprime le mot «development». Quant à l'alinéa m), l'amendement vise à corriger une erreur à la ligne 10, page 82. On avait omis par erreur les mots «engagés par lui».

● (1600)

M. Bawden: Monsieur le président, je me demande si, en consultant ses notes volumineuses, le secrétaire parlementaire voudrait d'abord indiquer le numéro de page. Il lit si rapidement qu'au moment où il indique la page après avoir cité l'alinéa, le paragraphe et le sous-alinéa, il nous est presque impossible de trouver la page, alors que lui est

Droit fiscal

déjà rendu à l'amendement suivant. Ce serait utile s'il nous donnait d'abord la page.

J'aimerais savoir si les amendements que le secrétaire parlementaire lit avec tant de rapidité et de maîtrise dans ses notes, tiennent compte des recommandations présentées au ministre la semaine dernière par l'Association canadienne du pétrole et l'Association indépendante du pétrole au sujet de ces secteurs spéciaux et de la prospection du pétrole et du gaz?

M. Cullen: Monsieur le président, selon une tradition bien établie à la Chambre, je pense, on ne dit pas que tel ou tel groupe est venu nous présenter des instances et que, par la suite, un amendement a été apporté. Les intéressés sauront d'après la mesure présentée si leurs recommandations ont été acceptées.

M. Gilbert: Le député pourrait peut-être vous le dire.

M. Bawden: Le secrétaire parlementaire nous dirait-il si les amendements proposés aujourd'hui ont été rédigés à la suite d'une étude approfondie de la part du personnel nombreux du ministère des Finances des suggestions soumises par ces deux associations?

M. Cullen: Comme je l'ai signalé, monsieur le président, les amendements ont été déposés le 10 février.

M. Bawden: Monsieur le président, je tiens à savoir si certains des amendements proposés aujourd'hui ont été rédigés après examen des recommandations formulées la semaine dernière par la Canadian Petroleum Association?

M. Cullen: Monsieur le président, j'ai essayé d'y répondre la première fois que le député a soulevé la question. Tout d'abord, les amendements ont été déposés le 10 février et, deuxièmement, je ne pense pas qu'il soit juste de faire ce genre d'observation.

M. Stevens: Monsieur le président, à propos des amendements que propose le secrétaire parlementaire à l'article 36, il a à maintes reprises soutenu que nous disposions de ces amendements dès le 10 février. Je pense qu'il serait juste que le secrétaire parlementaire poursuive en disant pourquoi nous ne les avons pas en main avant le 10 février, compte tenu du fait que l'article avait été examiné à fond quand a été rejeté le budget du 6 mai 1974. Je pense que l'on pourrait nous expliquer pourquoi des amendements aussi importants ne nous sont pas parvenus beaucoup plus tôt.

J'aimerais en particulier que le secrétaire parlementaire nous explique ce qui a suscité l'amendement. Était-ce simplement une formulation fautive de la part du ministre ou s'est-on entendu sur ces amendements après que le secteur privé ait fait des ouvertures à propos de ces aspects des résolutions qui leur causaient des problèmes?

M. Cullen: Monsieur le président, je l'ai déjà dit, certains amendements sont des rectifications. Dans certains cas, on a supprimé un mot ou une date. Dans d'autres, on a voulu rendre la version française conforme au texte anglais, ou faire l'inverse. Certains amendements donnent suite à des recommandations faites au ministre. Nous avons reçu d'excellentes instances auxquelles, dans certains cas, nous avons donné suite en présentant des amendements.